

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020**

DELIBERATION N°2020-65

OBJET : Admissions en non-valeur

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES

Administrateurs titulaires présents

Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, M. FONTES, Mme COUTTENIER, M. SALAT, Mme NAYA, M. SAVELLI, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. CADAS, Mme GONZALEZ, M. DURAND, Mme ARTIGUES.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Mme TRILLES représentée par M. PICARD.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Mme JARNOLE représentée par M. FONTES.

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES

Administrateurs titulaires présents

M. SAVIGNY, M. CALAS.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant.

COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53

Représentants des communes adhérentes

Administrateurs titulaires présents

M. PARRE.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

Administrateurs titulaires présents

M. ARSEGUEL, Mme DOSTE.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne

Administrateurs titulaires présents

Mmes FLOUREUSSES, VOLTO.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant.

Contenu délibération :

La Présidente indique que la Pairie Départementale a sollicité l'admission en non-valeur d'un certain nombre de titres non honorés par leurs débiteurs, afin de permettre un apurement des comptes.

Cette démarche est motivée par :

- le caractère infructueux des poursuites réalisées (lettre de relance, mise en demeure de payer, phase comminatoire par voie d'huissier) par le comptable public, au titre de sa compétence exclusive en la matière ;
- les montants en cause restant dus inférieurs aux seuils règlementaires applicables aux poursuites complémentaires.

La Présidente précise que les titres de recettes émis par le CDG31 et sommes concernées sont les suivants :

Numéro de titre	Exercice émission	Débiteur	Montant initial du titre	Somme restant à acquitter et proposé à l'admission en non-valeur	Objet
1068	2014	Commune de Montoulieu Saint- Bernard	1,32 €	1,32 €	Frais de gestion Assurance statutaire 2013
2789	2014	Commune de Bachas	12,00 €	12,00 €	Cotisation médecine préventive
261	2015	Syndicat des eaux Barousse Comminges Save	768,60 €	2,00 €	Cotisation Médecine préventive et prévention
2923	2015	Commune de Miremont	7,40 €	7,40 €	Frais de gestion Assurance statutaire 2015
824	2016	Commune de fustignac	9,15 €	9,15 €	Frais de gestion Assurance statutaire 2016
1739	2016	SIVOM des Plaines Coteaux Volvestre	343,82 €	0,20 €	Frais de gestion Assurance statutaire 2015
2046	2016	Syndicat Mixte DECOSET	16,80 €	16,80 €	Frais de gestion Assurance Statutaire 2016
2198	2016	Commune de Palaminy	1 041,01 €	0,01 €	Contrat Missions temporaires
842	2017	Commune de Lafitte Toupiere	14,37 €	14,37 €	Frais de gestion Assurance statutaire 2016 et 2017
1634	2017	Commune de Saussens	15,00 €	15,00 €	Cotisation Service Prévention
67	2018	Commune de Saint Lys	20,00 €	20,00 €	Traitement dossier Retraite CNRACL 2017

Après discussion, le Conseil d'Administration décide :

- d'admettre en non-valeur l'ensemble des titres et montants restant dus, comme précisé au tableau ci-dessous :

Numéro de titre	Exercice émission	Débiteur	<i>Montant initial du titre</i>	Somme admise en non-valeur
1068	2014	Commune de Montoulieu Saint- Bernard	1,32 €	1,32 €
2789	2014	Commune de Bachas	12,00 €	12,00 €
261	2015	Syndicat des eaux Barousse Comminges Save	768,60 €	2,00 €
2923	2015	Commune de Miremont	7,40 €	7,40 €
824	2016	Commune de fustignac	9,15 €	9,15 €
1739	2016	SIVOM des Plaines Coteaux Volvestre	343,82 €	0,20 €
2046	2016	Syndicat Mixte DECOSET	16,80 €	16,80 €
2198	2016	Commune de Palaminy	1 041,01 €	0,01 €
842	2017	Commune de Lafitte Toupiere	14,37 €	14,37 €
1634	2017	Commune de Saussens	15,00 €	15,00 €
67	2018	Commune de Saint Lys	20,00 €	20,00 €

- de donner mandat à la Présidente pour engager les démarches auprès de la Paierie Départementale à cette fin.

Fait à Labège,
Le 16 décembre 2020

La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ